



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Villeroy

Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES

Par la soussignée, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, de la susdite municipalité :

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront les lundis et qui débuteront à 19 h 00 à l'École Centrale au 378, rue Principale :

- | | | |
|--------------|--------------|------------------------|
| - 13 janvier | - 10 février | - 9 mars |
| - 6 avril | - 4 mai | - 1 ^{er} juin |
| - 6 juillet | - 10 août | - 14 septembre |
| - 5 octobre | - 2 novembre | - 7 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

DONNÉ à Villeroy le 4 décembre 2019


Joannie Lamothe
Directrice générale par intérim